

2011



Rapport annuel
du Conseil d'État

Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport,
chacun peut trouver des compléments d'information
sur le site internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.

Rapport annuel du Conseil d'État 2011

Sommaire

Rapport de gestion 2011

Sécurité et environnement	4
Formation, jeunesse et culture	5
Intérieur	6
Santé et action sociale	7
Économie	8
Infrastructures	9
Finances et relations extérieures	10
Ordre judiciaire vaudois	11
Agenda 21	12

Rapport sur les comptes 2011 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	14
Comptes de fonctionnement	16
Écart entre le budget voté et les comptes	17
Écart entre les comptes 2011 et les comptes 2010	20
Analyse du bilan au 31 décembre 2011	23
Lexique, sigles et abréviations	26

Production: Bureau d'information et de
communication de l'État de Vaud (BIC)

Impression: CADEV

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Energie

Suite à l'accident nucléaire à Fukushima au Japon (le 11 mars) la Confédération a décidé de sortir progressivement du nucléaire. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat a adopté le 1er juin 2011 la nouvelle Conception cantonale de l'énergie (Cocen) et envoyé en consultation son avant-projet de révision de la loi sur l'énergie. Ce dernier prévoit quelques mesures fortes qui répondent au défi posé par la sortie du nucléaire. Il s'agit, par exemple, de la suppression des chauffages électriques dans les 15 ans, de l'introduction d'un certificat énergétique obligatoire pour les bâtiments (loués ou vendus), de l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de chauffage ou de la possibilité d'obliger les gros consommateurs à analyser leurs besoins en énergie.

Par ailleurs, le canton poursuit ses efforts dans le domaine de l'énergie éolienne. Une procédure d'évaluation simultanée des projets sur la base de critères coordonnés a été mise en place. Cette procédure doit se terminer au printemps 2012. Elle a déjà permis d'identifier cinq parcs en été 2011 (Tous-Vents, Vaudair, Eoljorat Sud, Bel Coster, Ste-Croix). 32 autres sont en cours d'analyse.

Enfin, le DSE a aussi été fortement impliqué dans l'élaboration des projets d'affectation de 100 millions de francs provenant de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT) que le Conseil d'Etat a décidé d'investir dans les énergies renouvelables. Ces projets seront mis en œuvre dans le courant de 2012 et 2013.

Environnement

Le Conseil d'Etat a décidé le 22 juin 2011 de réorganiser les structures administratives traitant de l'environnement et de l'énergie, en les plaçant sous la conduite d'un directeur général, afin de développer la dimension

stratégique dans ce domaine. La future Direction générale de l'environnement regroupera sous le même toit les missions et les ressources des actuels services de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), des eaux, des sols et de l'assainissement (SESA) et de la forêt, de la faune et de la nature (SFFN). Le nouveau directeur a été désigné début 2012.

Par décret du 31 mai 2011 le Grand Conseil a accordé un montant de 3 millions de francs pour financer les aménagements piscicoles sur divers cours d'eau. Une dizaine de chantiers de renaturation ont été réalisés en 2011. Il s'agit essentiellement d'aménagements des embouchures de l'Arnon et des affluents de la Broye, ainsi que de remises à ciel ouvert. Par ailleurs, le Grand Conseil a accordé 25,7 millions de francs au Conseil d'Etat pour la réalisation de chantiers prioritaires de protection contre les crues. Ces travaux permettront de protéger la population et les infrastructures existantes vis-à-vis des dangers de crue connus à ce jour.

L'ONU a proclamé 2011 Année internationale de la forêt, afin de renforcer la gestion durable, la préservation et le développement des forêts sur le plan mondial. Cela a permis au secteur forestier du canton de Vaud de communiquer avec le grand public sur les services rendus par les forêts, d'informer sur le travail des professionnels de la forêt et de sensibiliser les décideurs aux enjeux forestiers. Concrètement, au niveau vaudois, plus de 20 manifestations locales, régionales ou cantonales, comme un stand important de La Forestière au Comptoir suisse, ont permis de présenter les différentes facettes et prestations des forêts vaudoises.

Sécurité

En 2011, le travail législatif lancé en 2009 pour créer la nouvelle organisation policière vaudoise s'est achevé. Il a abouti à la ratification de la loi-cadre par le Grand Conseil lors de la séance du 13 septembre 2011 pour entrée en vigueur au 1er janvier 2012.

Les règlements d'application de la nouvelle loi sont entrés en vigueur à la même date. La nouvelle organisation policière vaudoise, qui ponctue près de 20 ans de travaux et plusieurs projets inaboutis, a enfin pu voir le jour, en trois ans de travaux intenses. Elle permet ainsi de respecter l'autonomie communale tout en rationalisant le système et supprimant à terme les doublons.

Le Conseil cantonal de sécurité (organe de décision politique) et la Direction opérationnelle (organe de décision opérationnel) vont piloter en 2012 la mise en place de la police coordonnée et pourront tirer à terme des enseignements sur l'impact du nouveau système sur les organisations policières du canton. Enfin, un effort particulier a été entrepris en matière de formation en 2011 afin de mettre à niveau les policiers communaux en matière de compétence judiciaire.

La Police cantonale a aussi poursuivi ses efforts pour faire face au surcroît de travail administratif imposé par la nouvelle procédure pénale fédérale (CODEX), entrée en vigueur au début de 2012.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Deux rendez-vous marquants ont notamment ponctué l'année 2011 du DFJC : la votation relative à la loi sur l'enseignement obligatoire, adoptée par 52 % des votants en septembre, et la présentation du projet lauréat relatif au concours d'architecture «plate-forme pôle muséal», qui représente l'avenir du Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que du Musée de l'Élysée et du mudac, également concernés. D'autres travaux ont également été conduits afin de développer les prestations cantonales portées par le département.

Loi sur l'enseignement obligatoire

Le 4 septembre, les citoyennes et les citoyens vaudois étaient appelés à se prononcer quant à l'avenir de l'école vaudoise. Leur était proposées une initiative législative intitulée «École 2010: sauver l'école», et son contre-projet, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), fruit du travail conduit au sein du DFJC, puis du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. La LEO a été approuvée par 52,04% alors que l'initiative était rejetée par 55,47% des votants.

Domaine culturel

En juin, le jury du concours d'architecture mené à propos du projet «plate-forme pôle muséal» concluait son mandat en désignant le projet BLEU, des architectes Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga, comme lauréat du concours. Le Conseil d'Etat faisait siennes les recommandations du jury et présentait à l'ensemble de la population par l'intermédiaire d'une exposition, conjointement avec la Ville de Lausanne et les CFF, les résultats du concours d'architecture.

Parmi les dossiers conduits par le DFJC en 2011 il convient de relever, dans le domaine culturel, la tenue des «Assises

du livre», organisées conjointement avec la Ville de Lausanne. Cette rencontre a permis de réunir une centaine de professionnels de la branche lors d'une journée de réflexion et d'échanges, l'occasion de faire un point de situation sur la filière du livre dans le Canton et d'esquisser quelques pistes pour améliorer les aides cantonales et communales.

Enseignement spécialisé

Concernant l'enseignement spécialisé, un des dossiers mené à son terme pendant l'exercice 2011 est celui des prestations de logopédie. En effet, la nécessité d'instaurer un pilotage de l'octroi de prestations pour les 4500 enfants souffrant de troubles du langage oral ou écrit. Les changements décidés, en concertation avec les représentants des logopédistes indépendants, ont été inscrits dans l'arrêté Logo. Ils se traduisent notamment par l'instauration d'une limitation des heures facturables et d'un changement des conditions de reconnaissance des prestataires autorisés à facturer leurs prestations au Canton (deux ans d'expérience préalable exigés).

Garderies

Les garderies de l'administration cantonale vaudoise, rattachées jusque-là au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (Département de la sécurité et de l'environnement), ont été transférées au Service de protection de la jeunesse le 1er mars. Ce transfert concerne 50 personnes, réparties sur trois sites à Lausanne, pour une offre maximum d'accueil de 142 places. De plus, les garderies de l'Administration cantonale vaudoise ont adhéré, en tant qu'employeur, au Réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne (RéseauJ). Une convention de collaboration financière a été renouvelée entre le CHUV (qui abrite

deux des sites d'accueil) et le Service de protection de la jeunesse à fin 2011 ; elle a pris effet au 1er janvier 2012.

Enseignement postobligatoire

Dans le domaine de l'enseignement postobligatoire, les pages internet consacrées à l'apprentissage ont été refaites afin de faciliter les recherches pour les internautes. Elles offrent désormais des entrées distinctes selon que l'internaute soit un apprenti, ou un collaborateur d'une entreprise. Ce travail relatif à l'accessibilité des informations se poursuit pour les autres pages consacrées à la formation professionnelle. Également dans le domaine de l'enseignement postobligatoire, il convient de relever la mise sur pied des formations menant au certificat de maturité spécialisée. Après la pédagogie, la santé a obtenu la reconnaissance en 2011, à laquelle s'ajoutent pour 2011-2012 les maturités spécialisées arts visuels, musique et travail social.

Enseignement tertiaire

Au niveau de l'enseignement tertiaire, 2011 a notamment été marquée, lors de la rentrée académique, par l'avènement de la nouvelle année propédeutique santé (APS). Cette dernière remplace l'ancienne année préparatoire nécessaire pour l'admission dans les filières bachelor du domaine de la santé (sciences infirmières, technique en radiologie médicale, physiothérapie, ergothérapie, diététique et nutrition). L'APS concerne les étudiants en possession d'un diplôme d'une école de culture générale qui vont obtenir une maturité spécialisée santé (MSS) et ceux en possession de la maturité gymnasiale qui suivent les modules complémentaires.

DINT

Département de l'intérieur

L'année 2011 aura été celle de la finalisation et de la stabilisation de nombreux dossiers touchant différents services, en particulier le Service pénitentiaire. L'afflux de réfugiés a impliqué l'ouverture de plusieurs abris de protection civile. L'année 2011 aura aussi été marquée par la célébration du 500^e anniversaire de la naissance du réformateur Pierre Viret.

Fusions de communes

L'année 2011 a marqué une étape importante pour les fusions de communes. En effet, pas moins de douze nouvelles entités fusionnées sont effectives depuis le 1^{er} juillet 2011. Elles sont issues de la fusion de 48 communes. Le canton de Vaud a donc passé en 2011 de 375 à 339 communes, soit 36 de moins. Six autres projets de fusions sont en cours, impliquant 26 communes.

500^e de Pierre Viret

L'autre point fort de 2011 placé sous l'égide du SeCRi a été la célébration du 500^e anniversaire de la naissance du Réformateur vaudois, marquée de nombreuses manifestations à Orbe, à Lausanne et dans tout le canton.

Soutien aux communes

Le 7 septembre, une manifestation pour sensibiliser et remercier les nouveaux élus communaux a été organisée au Théâtre du Jorat, à Mézières. Plus de 650 syndics et municipaux récemment élus pour la législature 2011-2016 étaient invités. À leur intention, le SeCRi a publié début juillet un «Aide-mémoire pour les Municipalités vaudoises», ouvrage de plus de 200 pages qui recense, résume et présente tous les aspects liant les communes et les services de l'Etat. Chaque participant à la journée de Mézières en a reçu un exemplaire

Service pénitentiaire

Sous l'impulsion de Denis Froidevaux, chef ad intérim du SPEN depuis juillet 2010, les mesures visant à améliorer le fonctionnement du service ont été mises en place. 25 des 31 recommandations du rapport Rouiller sont désormais satisfaites ou en passe de l'être. Le poste de chef du Service a été mis au concours. Le 21 septembre, le conseil d'Etat a désigné Mme Sylvie Bula. Sa mission est désormais axée sur la mise en place de la politique pénitentiaire vaudoise, notamment en lien avec les différents partenaires et interlocuteurs du SPEN. La problématique de la prise en charge des détenus présentant des troubles comportementaux ou psychiatriques est particulièrement mise en avant.

Le 1^{er} décembre s'est déroulée la cérémonie de la pose de la première pierre du futur établissement de détention concordataire pour mineurs de Palézieux «Aux Léchaires». L'ouverture de l'établissement est prévue pour la fin 2013.

Asile

L'année 2011 a été marquée par l'afflux de demandeurs d'asile fuyant les pays du nord de l'Afrique. Le scénario des autorités fédérales, qui prévoyait que les cantons devaient s'attendre à héberger 750 requérants d'asile supplémentaire par mois s'est réalisé. Le Canton de Vaud s'est vu attribuer 8.4% des demandeurs d'asile. Par rapport au mois de février 2011 (1262 demandes), le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse en mars 2011 a augmenté de 612, pour atteindre 1874 (+ 48,5%). En conséquence, le Canton, via l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a dû ouvrir d'urgence des abris de protection civile afin d'accueillir les réfugiés. Les communes de Nyon, Lausanne, Gland, Le Mont et Orbe ont été ainsi sollicitées.

Intégration

Suite au départ de Mme Magaly Hanselmann, le Conseil d'Etat a nommé en qualité de cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) Mme Amina Benkais.

Les tâches principales du BCI consistent à conduire, dans le respect des orientations fédérales et des priorités du Conseil d'Etat, des actions favorisant l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, d'assurer le lien entre l'Etat, les communautés étrangères et les associations actives dans ces domaines, de sensibiliser les membres de l'administration en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Archives cantonales

La nouvelle loi cantonale sur l'archivage a été adoptée le 14 juin 2011 par le Grand Conseil. Elle fixe de manière claire les missions et devoirs des archives, mais aussi de l'Etat vis-à-vis des archives et de leur devoir de mémoire.

Protection de l'adulte et de l'enfant

Le 10 novembre 2011, le Conseil d'Etat a adopté son projet de loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE), dernier volet de la réforme judiciaire CO-DEX. La nouvelle loi doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Les nouveautés portent notamment sur l'encouragement du droit de la personne à disposer d'elle-même, au renforcement de la solidarité familiale et à la modification des règles sur le placement à des fins d'assistance. L'avant-projet prévoit aussi la disparition de la fonction de tuteur général, les nominations de tuteurs se faisant désormais *ad personam*, directement par les juges de paix.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Action sociale

Les PC Familles et la rente-pont sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2011. Elles permettent d'assurer une sécurité financière aux familles avec enfants de 0 à 16 ans qui travaillent pour un revenu modeste, ainsi qu'aux chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite, tout en évitant à ces familles et ces chômeurs de recourir à l'aide sociale.

Le catalogue des mesures d'insertion sociales (MIS) proposées par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) se compose de 45 MIS pour lesquelles le SPAS a signé une convention avec un organisme prestataire. En 2011, 4529 MIS ont été octroyées par les assistants sociaux.

Initié en 2006, le programme de formation des jeunes adultes en difficulté est maintenant pérennisé. 287 jeunes ont obtenu leur diplôme depuis le début de ce programme (taux de réussite aux examens de 81%). Par ailleurs, le programme FOR-JAD a permis jusqu'à ce jour à 224 jeunes adultes diplômés de sortir du RI grâce à leur formation. 301 jeunes ont été inscrits pour la volée 2011-2012.

Afin de répondre à une pénurie de main-d'œuvre dans les institutions des secteurs de la santé et du social et aux difficultés d'insertion des bénéficiaires du RI, le DSAS a poursuivi son programme cantonal d'insertion de moyenne durée, initié en 2010.

Carte culture

Sur mandat du DSAS, Caritas a développé une Carte Culture vaudoise pour offrir aux personnes bénéficiaires du subsidiaire pour les primes d'assurance maladie, la possibilité de participer plus activement à la vie culturelle et sociale. Près de 120 institutions vaudoises ont accepté d'offrir des rabais substantiels (théâtre,

musées, cinémas, piscines...). En 2011, plus de 16 000 personnes ont commandé une carte auprès de Caritas.

Unités d'accueil temporaire

Le projet visant à adapter le cadre de fonctionnement des Unités d'accueil temporaire (UAT 2012), entamé en 2009, est arrivé à terme. Nous disposons désormais d'un catalogue des prestations révisé, de nouveaux profils de dépendance des usagers et d'un système de financement ajusté. Le nouveau dispositif entrera progressivement en vigueur dès avril 2012.

CHUV

Le CHUV a mis à l'enquête publique le nouveau plan d'affectation cantonal (PAC 315). Élaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne et les différents Services de l'Etat, le PAC 315 propose une définition précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte des spécificités des quartiers voisins.

Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de CHF 16,99 millions de francs pour une extension du Centre coordonné d'oncologie du CHUV, afin de faire face à l'augmentation du nombre de consultations. Un crédit d'investissement de 16,86 millions de francs a également été accordé par le Grand Conseil, pour l'agrandissement du restaurant du CHUV et la création de locaux administratifs.

Compte tenu de l'évolution démographique et des besoins en santé dans le but de faire évoluer la capacité d'accueil du CHUV, plusieurs collaborations avec les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et les cliniques du canton ont été lancées et sont en cours de réflexion en lien avec la planification hospitalière.

En janvier 2011, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur le projet de modifications des dispositions légales cantonales destinées à mettre en œuvre les nouvelles règles fédérales relatives au financement des hôpitaux et au financement des soins fournis par les établissements médico-sociaux (EMS) ainsi que les organisations de soins à domicile (financement des soins de longue durée). Suite à ce refus, un arrêté édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers autorisés à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins a été adopté par le Conseil d'Etat. En parallèle, il a également adopté le rapport de planification hospitalière 2012.

Planification hospitalière

De plus, le Conseil d'Etat a soumis successivement au Grand Conseil deux projets de modifications de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) afin, d'une part, de mettre en œuvre les nouvelles dispositions fédérales sur le financement des soins de longue durée et, d'autre part, de rendre la LPFES compatible avec les nouvelles règles fédérales relatives au financement hospitalier. Ces deux projets ont été acceptés par le Grand Conseil.

DEC

Département de l'économie

La disparition en septembre 2011 de Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat en charge de l'économie depuis juillet 2007, a profondément affecté son département. Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur, a assuré la suppléance avant de reprendre à plein-temps la direction du Département de l'économie en janvier 2012.

Conjoncture et marché du travail

Au regard de la conjoncture internationale, la situation économique du canton reste bonne: son produit intérieur brut a progressé de 2.5 % en 2011, contre 1.8 % pour la Suisse. Néanmoins, les entreprises exportatrices, hors horlogerie, sont confrontées au ralentissement de l'économie internationale et à la force du franc. Des mesures ont été prises pour aider les entreprises locales en difficulté. Le Canton a par ailleurs apporté un appui significatif au centre de formation industrielle de Bobst, compte tenu des efforts de formation exceptionnels consentis depuis des décennies par cette entreprise au bénéfice du secteur industriel.

Dans ce contexte, le niveau élevé de mesures en faveur de la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail a été maintenu. Après une baisse au cours du 1^{er} semestre, le chômage est remonté, pour atteindre 5,3 % fin décembre. Sur l'ensemble de 2011, le nombre de chômeurs a cependant sensiblement diminué, en particulier chez les jeunes. Le 1^{er} novembre, le Grand Conseil a adopté le projet du Conseil d'Etat d'assurance perte de gain maladie en faveur des chômeurs. Le Gouvernement s'est par ailleurs fortement impliqué avec succès dans des négociations avec Novartis afin de préserver les emplois et le site de Prangins.

Soutien à l'économie

Dans ce cadre conjoncturel, la promotion économique a poursuivi ses efforts pour fa-

voriser le renouvellement et la diversification du tissu économique, facteurs essentiels pour l'activité et les emplois de demain.

Le 8 juin, le Conseil d'Etat a adopté la politique cantonale d'appui au développement économique (PADE) 2012-2017. Elle constitue le cœur du dispositif de mise en œuvre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Pour 2012-2017, le Conseil d'Etat a précisé les domaines prioritaires: sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agroalimentaire, tourisme, technologies de l'environnement (cleantechs), industrie des produits haut de gamme et sport international. La PADE souligne notamment le besoin de coordination entre les multiples acteurs pour éviter la dispersion des efforts de promotion. La PADE comporte aussi un volet ambitieux en faveur de l'innovation: la mise en place d'une véritable plateforme de promotion dans ce domaine, «InnoVaud».

Logement et aménagement du territoire

La croissance démographique du canton attise la pénurie de logements actuelle. Le Conseil d'Etat a adopté en juin un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance des logements loués en période de pénurie. La vocation de ce texte, qui fusionne deux lois actuellement en vigueur, est de renforcer la cohérence du dispositif de régulation du marché locatif. Le projet introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Afin de contribuer à la lutte contre la pénurie, l'avant-projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) prévoit des mécanismes destinés à limiter le phénomène de «thésaurisation» des terrains et à favoriser la réalisation de logements d'utilité publique (à prix abordables). Outre la problématique du logement, l'avant-projet prévoit également d'intégrer dans la

législation la nécessaire utilisation mesurée du sol, la lutte contre l'étalement urbain, la protection contre les dangers naturels et les études environnementales stratégiques.

Le Canton a poursuivi son soutien aux agglomérations, en particulier dans l'élaboration des projets «de seconde génération» (Francovaldo-genevois, Lausanne-Morges et Agglo Yverdon). Les dossiers des agglomérations Rivelac (Riviera, Veveyse et Haut-Lac) et du Chablais ont pu être déposés en décembre auprès de la Confédération.

Sport

L'inauguration en mai d'un quatrième bâtiment de la Maison du sport international confirme encore le statut de centre sportif international du canton et l'image de capitale Olympique de Lausanne. En 2011, deux nouvelles organisations sportives internationales ont élu domicile dans le canton: la Fédération internationale amateur de Sambo et la Confédération européenne de billard.

Agriculture

Le Conseil d'Etat entend favoriser une agriculture à même d'assumer l'ouverture des marchés et de bénéficier des nouvelles règles du soutien fédéral. C'est l'objectif de la loi vaudoise sur l'agriculture, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Simplification administrative

Une vaste démarche de simplification menée dans l'ensemble de l'administration a abouti en 2011 à la validation de plus de 200 mesures destinées à faciliter concrètement les relations du public avec l'administration cantonale et le travail de celle-ci. De portées variées, ces mesures sont issues d'une démarche pragmatique et participative. La dimension de simplification, affirmée dans une charte adoptée par le Gouvernement, est désormais associée à tous les projets de l'Etat.

DINF

Département des infrastructures

Transports publics

Après les votes favorables des Grands Conseils vaudois et genevois pour le développement des infrastructures ferroviaires entre Lausanne et Genève, le projet intitulé «Léman 2030» est entré dans une phase concrète. Les études préliminaires et d'avant-projet ont été lancées notamment pour les gares de Lausanne et de Renens, la 4^e voie entre Lausanne et Renens, le saut-de-mouton, la 3^e voie entre Renens et Allaman et les tronçons de 3^e et 4^e voies entre Rolle et Gland. L'objectif est de doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève à l'horizon 2025 et d'introduire la cadence au quart d'heure des trains régionaux dans le cœur des agglomérations lausannoise et genevoise.

Le Conseil d'Etat a obtenu du Grand Conseil d'importants crédits pour les infrastructures des chemins de fer régionaux, le matériel roulant du ml et les équipements du réseau il d'un montant total de 133,7 millions de francs.

Au changement d'horaire du 11 décembre 2011, l'offre en transports publics régionaux s'est améliorée grâce à une densification du réseau CarPostal avec de nouvelles lignes, des courses supplémentaires et un horaire cadencé et systématique sur la plupart des lignes existantes, suite à la suppression du service PubliCar du lundi au vendredi. D'autre part, l'offre du RER Vaud s'est développée entre Morges et Allaman, où la cadence à la demi-heure a été introduite grâce aux rames «Flirt».

Routes

Suite à l'adoption de la planification stratégique des routes à l'horizon 2020 (RoC 2020), le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil une modification de la loi sur les routes portant essentiellement sur une nouvelle hiérarchisation du réseau can-

tonal. Il a, en outre, présenté toute une série de crédits pour des corrections routières, l'élimination de points noirs, l'adaptation du réseau routier au trafic 40 tonnes et la réfection des revêtements.

Après le vote du crédit d'ouvrage de 20,4 millions de francs, le Service des routes a pu ouvrir le chantier de la 2^e étape de la réhabilitation de la Chaudanne, sur la commune de Rossinière. Dans la plaine du Rhône, le chantier de construction de la route H144 entre Rennaz (VD) et Les Evouettes (VS) s'est poursuivi en 2011 en vue de la mise en service de cette liaison intercantonale en automne 2012.

Dans l'Ouest lausannois, les galeries couvertes de Marcolet (Crissier) et de Cheseaux ont vu leurs installations électromécaniques refaites à neuf, pour un montant de 7 millions de francs.

Stratégie immobilière

En janvier, le Conseil d'Etat publiait sa stratégie immobilière à l'horizon 2020. Elle repose sur cinq piliers: privilégier la propriété plutôt que la location, gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible, respecter les principes du développement durable, préserver et valoriser le patrimoine, promouvoir une architecture exemplaire.

Conformément à cette stratégie, le Conseil d'Etat continue à investir dans l'entretien de son patrimoine (crédits pour la conservation-restauration de la Cathédrale et du Château Saint-Maire) et l'assainissement énergétique (École technique et des métiers).

Informatique

Regroupée sur le site de Longemalle à Renens, qui héberge également un green data-center, la Direction des systèmes d'information a poursuivi ses travaux en vue de la mise en œuvre de la cyberadministration; l'objectif est de faciliter l'accès aux prestations de l'Etat. Le Conseil d'Etat a adopté une

politique générale de sécurité des systèmes d'information.

Le bug informatique apparu lors du dépouillement des résultats des élections fédérales du 23 octobre a nécessité la mise en œuvre de mesures pour garantir un bon déroulement des scrutins du 11 mars 2012.

En bref...

Loi sur la géoinformation

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un projet de loi sur la géoinformation, qui régleme le traitement des données à référence spatiale (géodonnées).

Lutte contre le travail au noir

Au printemps, le DINF a prononcé une sanction pécuniaire contre un adjudicataire ayant sous-traité à une société occupant des travailleurs non déclarés. Plusieurs entreprises ayant employé des travailleurs non déclarés ont été exclues des marchés publics pour une durée de 12 à 18 mois.

Flotte Belle Epoque de la CGN

Les huit bateaux Belle Epoque de la CGN mis en service entre 1904 et 1928 sont classés monuments historiques.

Palafittes classées

Le 23 juin, le canton de Vaud a pu se réjouir du classement des «sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes» au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Plate-forme des jardins historiques

Le DINF a mis en ligne, pour la première fois en Suisse dans le domaine du patrimoine, une plate-forme collaborative dédiée à l'inventaire des jardins historiques. Elle préfigure l'outil de recensement du patrimoine du XX^e siècle.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Pour le Département des finances et des relations extérieures, 2011 a été une année de vigilance et de réactivité, dans un environnement économique contrasté.

Finances et investissements

Fin août 2011, l'agence Standard & Poor's confirmait non seulement la note «AA+» du canton, mais relevait sa tendance, désormais considérée comme «positive» au lieu de «stable». Pour S & P: «La gouvernance et la gestion financière du Canton ont un impact très positif sur la note» qui frôle désormais le «AAA» objet de tant de débats dans nombre de grands Etats.

C'est également à l'été que le Canton de Vaud a été enfin fixé sur le montant de sa participation à la péréquation financière fédérale pour 2012. L'aplanissement de fortes divergences avec la Confédération a libéré un montant de 500 millions de francs. Celui-ci a été immédiatement réaffecté au préfinancement d'investissements importants dans les projets d'agglomération, les transports ferroviaires et routiers, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Dans un environnement économique international assombri, alors que le franc suisse se renforçait jusqu'à arriver temporairement pratiquement à parité avec l'Euro (avant l'intervention de la Banque nationale fixant un plancher de change à 1,20 franc), le Conseil d'Etat engageait ainsi une nécessaire action anticyclique.

Positif comme tous ceux de la législature 2007-2012, le projet de budget 2012 a vu le Conseil d'Etat utiliser sa marge de manœuvre pour proposer une réduction d'un point du coefficient cantonal d'impôt. Les entreprises vaudoises vont également bénéficier d'une nouvelle réduction de moitié de l'impôt sur le capital, qui passera

de 0,6 à 0,3 pour mille. Aux charges, l'augmentation des dépenses de l'Etat est contenue à 2,9 %. Elle atteint 4,7 % avec la mise en œuvre de l'APG pour chômeurs, le nouveau financement hospitalier et la 4^e révision de la LACI. Avec des dépenses brutes d'investissement de 332 millions, des nouveaux prêts pour 62 millions et des garanties pour 306 millions, l'effort global d'investissement atteindra 700 millions en 2012.

Rayonnement cantonal

En 2011, le Canton de Vaud a intensifié les démarches entreprises pour défendre ses intérêts et favoriser son rayonnement. Cela dans des domaines aussi variés que le développement des infrastructures ferroviaires et autoroutières, le programme de soutien à la recherche, les mesures d'économies de la Confédération, la réforme du financement et la surveillance des institutions de prévoyance, la loi sur les marques et indications de provenance, les réserves des assurances maladie ou encore la surveillance électronique des auteurs de violence domestique. Ces actions ont été menées avec l'écoute et le soutien de la députation vaudoise et souvent en collaboration avec d'autres cantons.

L'année 2011 a vu se développer les collaborations bilatérales et multilatérales. De nombreux accords intercantonaux ont été ainsi conclus avec les cantons voisins et les collectivités frontalières. Parmi les événements marquants figure la signature de l'accord entre Vaud et Genève portant sur la création de la «Métropole lémanique». Cet accord engage les deux cantons à conjuguer leurs forces pour défendre des projets à l'échelle métropolitaine et renforcer le poids de la région à l'échelle nationale. Conscients de partager une communauté de destin, les cantons de Vaud et de Genève ont développé de nombreuses collaborations ces dernières années.

Par ailleurs, le Canton de Vaud demeure fortement impliqué dans les instances intercantionales et transfrontalières, comme en témoignent plusieurs présidences de conférences, notamment de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des directrices et directeurs de la santé et de celle des transports publics.

Informatique financière

Au sein de l'Administration cantonale, le remplacement planifié du logiciel de comptabilité Procofiev par le nouveau système d'information financier (SIF - SAP) a démarré en mars 2011. Cette vaste opération mobilise l'ensemble des acteurs de la fonction financière et comptable de l'Etat, soit quelque 800 personnes, sous la houlette du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et de la Direction des systèmes d'information (DSI). Les travaux de conception se sont déroulés jusqu'en décembre afin de transposer les processus financiers de l'administration dans la nouvelle plate-forme. L'année 2012 est consacrée aux tests menés dans les services ainsi qu'à la formation des futurs utilisateurs. La mise en production proprement dite devrait intervenir au début 2013.

L'Etat mène conjointement un autre projet d'envergure en matière informatique et financière: le système de contrôle interne (SCI), dont le déploiement l'an dernier au travers de cinq nouvelles entités pilotes porte progressivement ses fruits. Le Service du personnel (SPEV) de son côté, qui avait initié l'année précédente cette démarche d'optimisation et de sécurisation des activités financières, a obtenu en 2011 la certification de son dispositif, tout comme le Secrétariat général du DSE.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

L'année 2011 a été essentiellement marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles procédures civile et pénale suisses. Celle-ci s'est passée sans heurts, grâce à l'important travail de préparation qui avait été effectué au cours des années précédentes et grâce aux renforts en personnel accordés à l'Ordre judiciaire. Ces circonstances expliquent pourquoi le Canton de Vaud a réussi son passage aux nouvelles procédures, contrairement à d'autres cantons qui connaissent encore de grosses difficultés. Il convient de remercier les autorités politiques qui ont donné au Tribunal cantonal les moyens de faire son travail.

Si, sur le plan pénal, le nombre de causes introduites devant les tribunaux a diminué, en matière civile, les causes pécuniaires continuent à augmenter.

Justices de paix

Les justices de paix restent particulièrement chargées. Le nombre de dossiers en matière tutélaire a encore augmenté. Si cette tendance se poursuit, les justices de paix, qui devront faire face en outre à l'introduction du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant, risquent fort de se retrouver dans une situation de surcharge extrêmement importante.

Le grand nombre d'appels en matière civile, plus précisément en matière de mesures provisionnelles et de mesures protectrices de l'union conjugale, n'a pu être absorbé et traité dans des délais raisonnables que grâce à l'adoption par le Grand Conseil d'une disposition dans le Code de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ) permettant que ces appels puissent être tranchés par un juge unique.

Conciliation

Le Canton de Vaud, contrairement à d'autres cantons, a imposé que le juge de la conciliation soit en principe différent

du juge du fond. Le Tribunal cantonal avait manifesté quelques craintes face à ce système. Après une année, il faut constater qu'il ne présente pas de difficultés particulières devant les tribunaux d'arrondissement. Il n'en va pas de même devant certaines justices de paix, qui ne comportent que deux ou trois magistrats, travaillant le plus souvent à temps partiel.

Pour le surplus, il faut constater que ce système de la conciliation fonctionne bien, sauf pour les tribunaux de prud'hommes qui ont vu leur taux de conciliation diminuer.

Assistance judiciaire

Enfin, le fait que l'assistance judiciaire soit maintenant accordée par les tribunaux a entraîné pour ceux-ci une charge de travail plus importante que ce qui avait été estimé.

Poursuites et faillites

Les offices des poursuites et faillites ont connu une nouvelle année record. L'année 2010 avait déjà connu une explosion du nombre des poursuites et des faillites. Cette tendance s'est poursuivie en 2011. Cette augmentation de la charge de travail a pu être absorbée grâce aux nouveaux outils informatiques à disposition des offices et surtout grâce à l'engagement sans faille et au dynamisme de l'ensemble du personnel. Toutefois, les offices ont atteint les limites de leur capacité. On doit craindre que la tendance constatée ces deux dernières années persiste en 2012.

Agenda 21

Actions en faveur du développement durable – Suivi de l'agenda 21

Inscrit dans le programme de législature 2007-2012, l'Agenda 21 du Conseil d'Etat comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par six indicateurs et des cibles. Le présent rapport fait un point de situation.

Objectif n° 1

Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur: Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au PIB cantonal

Cibles du programme de législature:

2004	2012	2020	2050
28.6 %	24.0 %	23.0 %	23.0 %

Évolution:

2005	2006 _p	2007 _p	2008 _p	2009 _p	2010 _p
23.3%	20.6%	16.5%	12.5%	9.9%	8.5%

Cette évolution est positive. Les engagements nets rapportés au PIB ont diminué de 25,3 à 8,5 % de 1997 à 2010.

Objectif n° 2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur: Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers, l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cibles du Programme de législature:

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

Évolution:

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
3.50	3.54	3.51	3.33	3.45	3.45	3.48

Malgré les mesures politiques, les émissions de CO₂ ont augmenté de 10% entre 1990 et 2010. Cette progression est considérée comme négative. Légèrement atténuée par une baisse de la consommation de combustibles pétroliers, elle est principalement due à une augmentation de la consommation de gaz et de carburants. Quant aux fluctuations interannuelles, elles s'expliquent en partie par la conjoncture économique et par des hivers plus ou moins rigoureux.

Indicateur: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Un nouveau processus complet et fiable d'acquisition de données doit être mis en place au niveau cantonal pour se substituer au décompte de la Confédération qui ne permet plus de mettre à jour l'indicateur. L'ensemble des projets initiés, tant par l'État que les communes et l'économie privée, devrait avoir à terme un impact positif.

Cibles du Programme de législature:

2004	2012	2020	2050
6.12%	7.50%	10.00%	20.00%

Indicateur: Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

Cibles du Programme de législature:

2000	2012	2020	2050
77%	70%	65%	50%

Évolution:

2005	2008	2009	2010
75%	73%	72.5%	72.1%

L'évolution, positive, montre que la part modale des transports individuels motorisés (TIM) diminue de 75% en 2005 à 72% en 2010, soit un gain de 3 points, une baisse d'un point de plus qu'entre 2000 et 2005 (77% à 75%). En se basant sur les comptages de flux de déplacements inter-agglomérations, une simulation permet d'évaluer chaque année la baisse de la part modale TIM, prévisible pour l'ensemble du canton.

Objectif n° 3

Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Indicateur: Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au PIB cantonal

2004	2012	2020	2050
1.07%	1.50%	2.00%	3.00%

Évolution:

2005	2006 _p	2007 _p	2008 _p	2009	2010
1.08%	1.03%	1.02%	1.01%	1.04%	1.02%

La stabilité de l'indicateur est considérée comme négative du fait qu'une application plus systématique du principe pollueur-payeur devrait passer par le relèvement du taux de certains prélèvements fiscaux environnementaux et l'introduction de nouveaux prélèvements.

Objectif n° 4

Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail

L'intégration professionnelle des jeunes nécessite encore de développer un indicateur.

MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

Forum développement durable et formation

Les 4 et 5 novembre 2011 s'est déroulé à l'Université de Lausanne le premier Forum romand sur le développement durable et la formation organisé sous l'égide de l'Etat de Vaud. Quelque 160 enseignants et étudiants ont pu y approfondir leurs connaissances sur le développement durable. Les thèmes ont abordé l'économie, les sciences, la participation, les agendas 21, l'aménagement du territoire ou encore la communication, toujours en lien avec les questions de formation. Les différentes institutions et organisations partenaires de l'événement, parmi lesquelles l'Université de Lausanne, l'EPFL, la HES-SO, la CIIP, la HEP Vaud, la Fondation Éducation et développement (FED) et la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement (FEE), en tirent un bilan positif.

Cours sur l'utilisation du Guide des achats professionnels responsables

Suite à la diffusion du guide en 2009, l'Unité de développement durable a mis sur pied une formation pilote à l'intention des membres de l'Association des collectivités publiques de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable (Coord21). Afin d'accompagner les professionnels dans les communes ou toute autre entité intéressée à mettre en œuvre une politique d'achat responsable, ce cours a été inscrit au programme 2012 du Centre d'éducation permanente de la fonction publique (CEP).

Pour en savoir plus : www.achats-responsables.ch - www.cep.vd.ch

Bilan CO₂ et de développement durable des activités de l'administration

Le Bilan CO₂ et de la Global reporting initiative (GRI) sur le fonctionnement de l'administration cantonale donnent des informations sur ses engagements en faveur du développement durable et illustrent cette démarche à l'aide d'indicateurs et des projets significatifs susceptibles de les faire évoluer. Aujourd'hui, l'ensemble des informations a été collecté. Ces bilans seront présentés dans le numéro de la collection Jalons qui sera diffusé fin mai 2012.

Actions en faveur des jeunes en Transition 1 (école-métier)

Le programme de législation 2007-2012 a permis de mettre en place le concept de Case management pour la formation professionnelle à l'intention des jeunes entre 15 et 25 ans sans solution d'insertion professionnelle. Le pilotage en a été confié à la Direction interservices de la T1 (Transition 1) constituée du DFJC, du DEC et du DSAS. Le SESAF en assure la présidence; l'OCOSP la mise en œuvre. L'OCOSP a mis en place, dans chacun de ses 5 Centres régionaux, un Guichet T1 qui offre notamment: une prestation du Centre de bilan et d'orientation (C-BO); un suivi personnalisé de type coaching (Start'up) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de formation; l'attribution d'une mesure de transition

dans la structure répondant le mieux aux besoins (OPTI, COFOP, SeMo, préapprentissage en École professionnelle) pour augmenter les chances d'accéder au métier envisagé ou construire un projet de formation. Pour 2011, quelque 1730 jeunes ont bénéficié de l'une ou l'autre des Mesures ci-dessus, et sur les 8595 élèves sortant de la scolarité obligatoire, seules une trentaine de situations étaient «inconnues» lors du pointage réalisé à fin octobre.

Engagement en faveur des places d'apprentissage

La DGEP a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par l'opération Jobapp, commencée en 2010 avec le soutien de la Confédération. Par ses visites sur le terrain, Jobapp, subventionné à cet effet, a incité des entreprises à ouvrir plus de 800 places à l'apprentissage.

L'outil SméO dédié à l'évaluation de la durabilité des quartiers

Les Offices fédéraux de l'énergie et du développement territorial ont développé, en partenariat avec le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et le Schéma directeur de l'ouest lausannois, l'outil «Quartiers durables by SméO» qui se veut une aide à la décision dans la création et l'évolution de quartiers durables. Il s'adresse aux communes, aux planificateurs, aux urbanistes et autres acteurs intéressés. Sous licence Open Source GPL de la CSI et accessible gratuitement, cette plateforme Internet est aujourd'hui utilisée par la Confédération et les services et offices de constructions publiques.

En savoir plus : www.quartiersdurablesbysmeo.ch

Un guide des actions de durabilité dans les communes

L'Agenda 21 cantonal est un appel à l'ensemble de la société vaudoise à agir pour atteindre ses objectifs en termes de durabilité. Les communes étant au cœur de la concrétisation du développement durable, ce guide a été publié à leur intention. Chaque commune agissant déjà de différentes manières pour la durabilité, il s'agit de poursuivre ces engagements et de développer des réseaux d'échanges et d'expériences autour des bonnes pratiques.

Ce guide est constitué d'un Jalons, présentant de manière simple deux façons d'intégrer le développement durable – la concrétisation d'actions spécifiques et la mise en œuvre d'Agenda 21 – et d'un recueil de fiches comprenant environ septante exemples d'actions de durabilité pouvant être initiés de manière indépendante.

En savoir plus : www.vd.ch/?id=26036

Développement durable au Service des routes

Le Service des routes qui entretient plus de 1500 kilomètres de routes cantonales et exploite un budget de fonctionnement annuel de 100 millions de francs est particulièrement concerné par le développement durable. Ses impacts sur l'environnement, l'économie et la sécurité des usagers sont indéniables. La prise en compte de la durabilité par ce service n'est pas une préoccupation nouvelle et de nombreux projets sont déjà réalisés ou en cours d'étude. Les engagements pris par la direction du service permettront de renforcer la démarche. Un Jalons présentant les projets les plus significatifs pour promouvoir la pluralité d'approches en termes de durabilité et inciter les autres acteurs de la construction, et plus particulièrement du génie civil, à poursuivre ces expériences sera publié en 2012.

En savoir plus : www.vd.ch/durable

Comptes 2011

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2011 sont les suivants :

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Charges totales (en mios)	8081	8113	7975	7382	7081	6581	6362
Revenus totaux	8424	8415	8322	7752	7355	6848	6408
Résultat	343	302	347	370	274	267	46
Revenus d'impôts	5218	5121	5121	4746	4595	4248	3908
Charges d'intérêts	84	105	126	175	199	231	260
– en pour-cent des charges totales	1,0%	1,3%	1,6%	2,4%	2,8%	3,5%	4,1%
– en pour-cent des revenus d'impôts	1,6%	2,1%	2,5%	3,7%	4,3%	5,4%	6,7%
Amortissement du patrimoine administratif	167	447	269	220	249	285	340
– degré d'autofinancement	217,6%	246,0%	713,5%	747,8%	768,3%	438,7%	240,6%
Dette brute	2060	2560	3290	3890	5410	6013	6968
Variation de la dette brute	– 500	– 730	– 600	– 1520	– 603	– 955	– 1681
Placement	630	650	840	930	1355	134	0
Endettement (dette nette)	1430	1910	2450	2960	4055	5879	6968
(+) Découvert / (–) Fortune nette	– 462	– 29	– 362	571	1527	2430	2875

(en francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	8 022 762 800	8 025 170 400	2 407 600
Comptes	8 081 360 028	8 424 415 898	343 055 870
Différence budget total/comptes	58 597 228	399 245 498	340 648 270
en % du budget total	0,7%	5,0%	

Résultat du compte de fonctionnement

Le résultat net du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 343,1 millions. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de 399,2 millions (+ 5%), essentiellement en raison du produit des impôts (+ 290 millions). Les charges sont supérieures au budget de 58,6 millions (+ 0,7%) en raison de l'enregistrement dans les comptes 2011 d'écritures de bouclage pour un total de 55,6 millions. A périmètre équivalent, les charges sont très légèrement supérieures à celles qui avaient été prévues par le budget (+ 2,9 millions / 0,0%).

Résultat 2011

Le résultat du compte de pertes et profits se solde par un profit extraordinaire de 90,1 millions, principalement en raison d'un versement extraordinaire par la BCV de 10.- par action pour un total de 57,6 millions par un prélèvement sur la réserve issue d'apport de capital, ainsi que de la dissolution du solde du transitoire RPT non affecté pour un montant de 21,4 millions.

Au final, le résultat net 2011 du compte de fonctionnement de 343,1 millions cumulé au résultat du compte de pertes et profits de 90,1 millions donne lieu à un profit net 2011 de 433,2 millions.

Profit net de l'exercice

(en francs)	2011
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	343 055 870
Résultat du compte de pertes et profits	90 128 700
Profit net de l'exercice	433 184 570

Le Conseil d'État tire des comptes 2011 les constats suivants:

Les comptes de l'Etat pour 2011 se soldent par un excédent de 343,1 millions. C'est le septième exercice positif après quinze ans de déficits. La dette nette est réduite de 480 millions et atteint 1,43 milliard à la fin de l'exercice, contre 8,65 milliards en 2004. Le Conseil d'État relève que ces bons résultats bouclent un cycle de croissance pour les finances du canton, qui conservent leur capacité d'investissement mais dépendent désormais principalement de revenus conjoncturels, volatiles par nature.

Les charges de l'Etat de Vaud en 2011 s'élèvent à 8081,4 millions de francs. Le résultat comprend des écritures de bouclage pour 56 millions. En net recul par rapport aux 669 millions de 2010, ces écritures concernent des dépenses non inscrites au budget et décidées lors de la clôture des comptes pour assainir certaines positions du bilan ou anticiper des charges à venir. En font partie les préfinancements pour la construction de deux bâtiments à Dorigny, l'un abritant le projet de biologie computationnelle Blue Brain (35 millions) et l'autre accueillant le Cluster du sport international (15 millions).

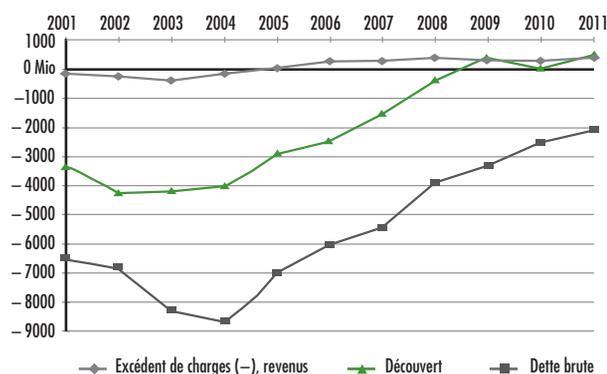
Hors écritures de bouclage, les charges de fonctionnement de l'Etat sont contenues dans les limites du budget (+3 millions), confirmant ainsi l'efficacité du suivi budgétaire mis en place. Les crédits supplémentaires ont très majoritairement été compensés, les montants non compensés totalisant 41 millions. Les dépenses courantes augmentent de 406 millions par rapport à 2010, soit de 5,5%, principalement en raison des charges liées à la péréquation fédérale RPT (+137 millions) et au secteur santé-social (+178 millions). La masse salariale enregistre une progression de 66 millions soit 3,0% de plus qu'en 2010.

Les revenus atteignent 8424,0 millions de francs, contre 8415,0 millions fin 2010 (+0,1%). Les rentrées fiscales représentent 5218,0 millions, soit 97 millions de plus qu'en 2010 (+1,9%). Elles comprennent la bascule de 6 points d'impôt au 1^{er} janvier 2011 des communes vers le canton. Hors bascule, la progression réelle des impôts sur le revenu et la fortune est négative (-2,5%) et suit la tendance amorcée en 2010 (-3,7%) après des années de forte croissance.

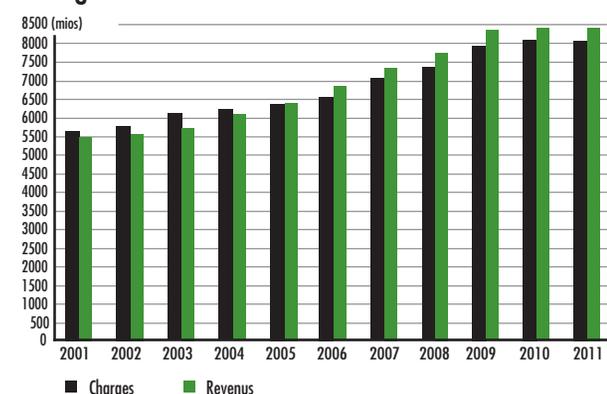
Les impôts sur le bénéfice et le capital enregistrent de leur côté une augmentation hors bascule de 7,3%, qui montre la résistance du canton au ralentissement économique observé en Suisse et dans l'UE. A noter que les revenus économiques alliés aux impôts dits conjoncturels (gains immobiliers et droits de mutation), également volatiles, amènent à eux seuls près de 60% de l'excédent 2011.

S'agissant des investissements, la part nette de l'Etat s'élève à 234 millions, soit 66 millions de moins que le budget. Plus de la moitié de cet écart provient de replanifications dans la réalisation de Géopolis et des rénovations d'hôpitaux. Globalement, l'Etat a investi dans l'économie vaudoise un montant brut (y compris la part de tiers) de 271 millions, octroyé de nouveaux prêts (58 millions) et de nouvelles garanties (174 millions) pour un total de 503 millions.

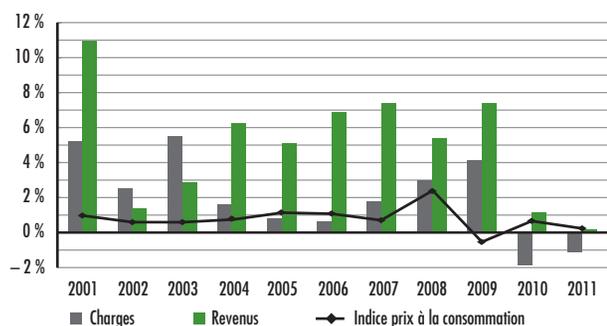
Évolution du résultat, du découvert au bilan et de la dette brute



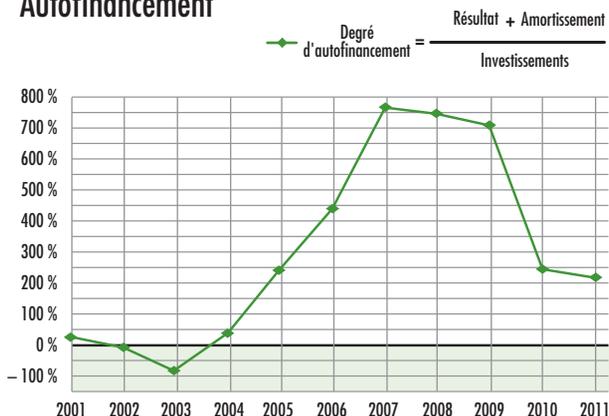
Charges et revenus



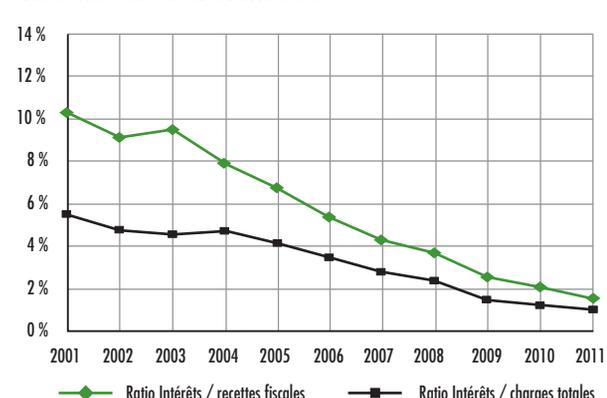
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2011

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'adopté initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «Écarts entre le budget voté et les comptes» ainsi que dans le chapitre «Écarts entre les comptes 2011 et les comptes 2010».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 287 357 900	2 246 117 773	- 41 240 127	- 1,8%
31 Biens, services et marchandises	497 154 300	475 518 123	- 21 636 177	- 4,4%
32 Intérêts passifs	96 426 100	83 939 335	- 12 486 765	- 12,9%
33 Amortissements	308 046 800	329 897 548	21 850 748	7,1%
34 Parts et contributions	467 552 000	331 764 686	- 135 787 314	- 29,0%
35 Rbts., part. et subv. à coll. publiques	291 716 600	296 981 148	5 264 548	1,8%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 591 778 000	3 673 918 788	82 140 788	2,3%
37 Subventions redistribuées	444 678 300	438 961 439	- 5 716 861	- 1,3%
38 Attributions aux fonds	30 366 800	195 745 402	165 378 602	544,6%
39 Imputations internes	7 686 000	8 515 786	829 786	10,8%
Total	8 022 762 800	8 081 360 028	58 597 228	0,7%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	4 926 600 000	5 218 044 625	291 444 625	5,9%
41 Patentes et concessions	17 271 000	18 647 628	1 376 628	8,0%
42 Revenus du patrimoine	346 236 000	372 903 627	26 667 627	7,7%
43 Taxes, émoluments et ventes	423 237 600	433 571 157	10 333 557	2,4%
44 Parts à des recettes fédérales	513 272 800	563 397 790	50 124 990	9,8%
45 Part., remb. de coll. publiques	983 813 900	1 012 440 598	28 626 698	2,9%
46 Autres contributions	333 413 300	333 076 506	- 336 794	- 0,1%
47 Subventions à redistribuer	444 678 300	438 961 439	- 5 716 861	- 1,3%
48 Prélèvements sur les fonds	28 961 500	24 856 741	- 4 104 759	- 14,2%
49 Imputations internes	7 686 000	8 515 786	829 786	10,8%
Total	8 025 170 400	8 424 415 898	399 245 498	5,0%

3. Écart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Groupe 30

Autorités et personnel

- 41,2 millions de francs, soit - 1,8%

Cet écart s'explique par l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs et difficultés d'engagement notamment en raison des 254 postes nouvellement créés au budget 2011). Cet effet a permis d'absorber des dépassements salariaux de 27,4 millions principalement en raison des effets liés à la nouvelle politique salariale de 13,7 millions (dont les effets pour les services avaient été centralisés au budget du SAGEFI sous la nature de compte du groupe 31), des effets liés à la multiplication des filières professionnelles de la promotion de l'apprentissage (+ 9,9 millions) de même qu'une hausse des prestations de la logopédie privée (+ 3,8 millions). Sans ces éléments, l'écart au budget aurait été favorable de 68,6 millions.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

- 21,6 millions de francs, soit - 4,4%

L'écart favorable constaté est étroitement lié au versement du rattrapage pour la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale qui s'est effectué en fin d'année dans les comptes des groupes 30 et 36 et non dans les comptes du groupe 31 pour lequel un budget de 20 millions avait été prévu.

En outre, des dépassements significatifs ont été mis en évidence au niveau des charges d'indemnités aux avocats commis d'office (+ 4,6 millions), des frais pour les travaux de construction des bâtiments de l'Etat (+ 3,1 millions), des coûts liés à l'informatique (+ 2,3 millions), d'une augmentation du volume des achats de fournitures scolaires (+ 1,7 million) ainsi que des frais pour l'entretien des routes nationales (+ 1,8 million). Ces augmentations sont compensées dans ce seul groupe par une multitude de non dépenses.

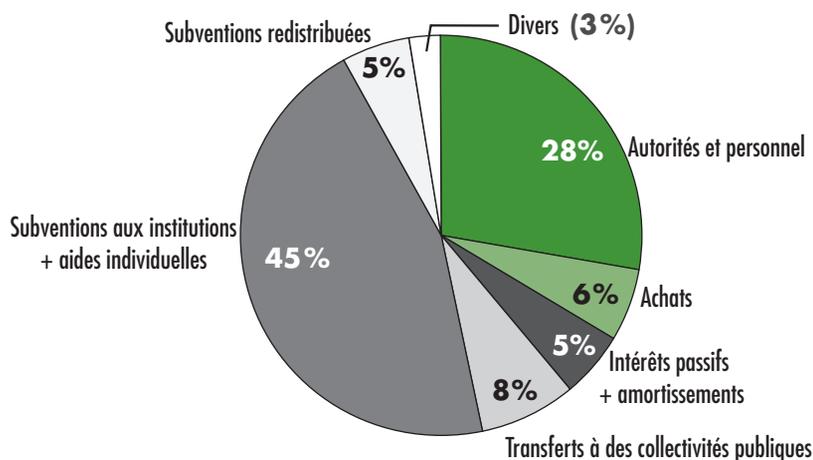
Groupe 32

Intérêts passifs

- 12,5 millions de francs, soit - 12,9%

La diminution du service de la dette par rapport au budget 2011 s'explique par

Charges par nature: éléments essentiels



l'hypothèse retenue de la conclusion d'un emprunt public de 215 millions qui au final ne s'est pas réalisée (- 13,5 millions). Les intérêts court terme sont quant à eux supérieurs au budget en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur impôt à verser aux contribuables (+ 1,4 million).

Groupe 33

Amortissements

+ 21,8 millions de francs, soit + 7,0%

Cet écart s'explique par la forte augmentation des amortissements sur créances et débiteurs impôts (+ 59,5 millions), hausse compensée partiellement par la diminution des amortissements résultant de l'impact sur 2011 des amortissements supplémentaires effectués en 2010 et des divers boucllements d'objets en 2011 (- 29,9 millions), ainsi que par la diminution des amortissements sur débiteurs pour les notes de frais pénales moins importantes que budgétées (- 7 millions).

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

- 135,8 millions de francs, soit - 29,0%

La diminution provient de la non dépense des charges RPT prévues au budget et réaffectées pour 175 millions aux préfinance-

ments pour diverses thématiques (décision du Conseil d'Etat du 19 août 2011). Le solde de l'explication de l'écart constaté provient de diverses rétrocessions aux collectivités publiques dans le domaine de l'impôt:

- augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente 5/12 du produit de l'impôt (+ 28,1 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans ce groupe d'impôt;
- en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues et les 2/3 de ce produit sont rétrocédés aux communes. L'augmentation versée aux communes par rapport au budget s'élève à 12,1 millions.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des coll. publiques

+ 5,3 millions de francs, soit + 1,8%

L'écart est à mettre en lien avec les charges supplémentaires relatives aux contributions AIU, AHES, SO, S2 et S3 (+ 5,6 millions), l'augmentation de la subvention pour frais de fonctionnement des RAS résultant du nombre élevé des dossiers RI et de la mise en œuvre tardive des PC familles et rente

pont (+ 2,4 millions) et l'adaptation pour les années 2010 et 2011 du montant octroyé aux communes dans le cadre de la convention RPT canton/communes (+ 1,4 million). Ces hausses sont atténuées d'une part par la baisse des charges d'entretien des cours d'eau en raison d'absence d'intempéries (-2,5 millions) et, d'autre part, par une non dépense dans le cadre des accords intercantonaux compte tenu du nombre d'étudiants vaudois fréquentant d'autres établissements cantonaux (- 1,0 million).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+ 82,1 millions de francs, soit + 2,3 %

Comme chaque année, ce groupe de comptes fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales égales ou supérieures à 3 millions sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Hausse des charges du RI résultant de la 4^e révision de la LACI et de la 5^e révision AI, du retard dans la mise en œuvre des PC familles et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires: + 51,8 millions.
- Attribution à un préfinancement relatif au soutien à l'industrie et à l'innovation en vue de favoriser la redynamisation, le soutien au démarrage et à l'investissement: + 50,0 millions.
- Augmentation de la prise en charge par l'Etat pendant mois de la participation journalière des résidents en EMS: + 12,0 millions.
- Attribution à un préfinancement relatif au logement: facilités de financement

pour les communes concernant l'aide à la pierre: + 10,0 millions.

- Hausse des subsides LAMal en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires: + 7,0 millions.
- Hausse des PC pour les bénéficiaires RI et à domicile: + 5,5 millions.
- Hausse de la subvention octroyée à l'EVAM en raison du nombre plus élevé de demandeurs d'asile: + 5,1 millions.

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Nouveau régime PC familles et rente pont dû au retard de sa mise en vigueur: - 20,8 millions.
- PC des soins longue durée dû au retard de la mise en œuvre du nouveau financement des soins: - 16,5 millions.
- Prise en charge du service de la dette pour les instituts subventionnés: - 7,8 millions.
- Frais de fonctionnement des ORP en raison de la diminution du nombre de chômeurs: - 7,3 millions.
- Aides aux propriétaires de bâtiments relatives à l'utilisation des énergies renouvelables: - 3,7 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

- 5,7 millions de francs, soit - 1,3 %

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, des variations importantes peuvent être mises en exergue, notamment une réduction au niveau des montants redistribués à

l'agriculture (-4,2 millions) à mettre en lien avec des fluctuations au niveau des tarifs et des demandes effectuées par les agriculteurs ainsi que des subventions à redistribuer dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 165,4 millions de francs, soit + 544,6 %

L'écart provient essentiellement des affectations spécifiques du programme de pré-financements décidé par le Conseil d'Etat en raison de la non dépense du montant anticipé relatif à la RPT: attribution pour les énergies renouvelables (+ 100,0 millions), attribution au Fonds de la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée afin de financer les crèches et garderies (+ 10,0 millions) et dotation au Fonds cantonal de lutte contre le chômage (+ 5,0 millions). En sus, dans le cadre des écritures dites de bouclement, il a été décidé que deux projets complémentaires, soit le «Blue Brain Project» et le «Cluster du Sport», fassent également l'objet de pré-financements pour un total de 50,0 millions.

Groupe 39

Imputations internes

+ 0,8 million de francs, soit + 5,9 %

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2. Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

Groupe 40

Impôts

+ 291,4 millions de francs, soit + 5,9 %

L'évolution de ce groupe de comptes par rapport aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget provient principalement des gains immobiliers (+ 67,6 millions), de l'impôt source (+ 66,4 millions), de l'impôt sur le bénéfice (+ 62,8 millions), de l'impôt sur les droits de mutation (+ 33,8 millions) de l'impôt spécial des étrangers (+ 21,7 millions) et de l'impôt sur le capital (+ 18,1 millions). Ces augmentations par rapport au budget montrent néanmoins que la prévision de l'impôt sur les personnes physiques a été légèrement inférieure à ce qui

était attendu (- 26 millions). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que prévus (+ 6,1 millions).

Groupe 41

Patentes et concessions

+ 1,4 million de francs, soit + 7,9 %

L'écart est à mettre en lien d'une part avec les revenus de nouvelles concessions hydrauliques et un rattrapage de facturation (+ 0,6 million) et, d'autre part, avec les recettes de la taxe sur les débits de boissons alcooliques à l'emporter qui s'est révélée plus importante que le budget, ledit budget

qui avait été construit de manière prudente suite à un recours des grands distributeurs (+ 0,6 million).

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 26,7 millions de francs, soit + 7,7 %

L'écart favorable provient notamment de l'augmentation des dividendes par action BCV de 21 à 22 (+ 5,8 millions), de la Romande Energie Holding SA (+ 1,3 million), des intérêts de retard facturés pour les acomptes et notifications d'impôt (+ 1,7 millions), ainsi que de l'augmentation de la part au bénéfice de la BNS (+ 1,3 million).

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 10,3 millions de francs, soit + 2,4 %

Ecarts multiples notamment en lien avec la hausse des émoluments des offices de poursuites et faillites grâce à l'efficacité du nouvel outil de gestion des poursuites, de la croissance continue des affaires et un effet de rattrapage (+ 8,3 millions), de l'augmentation des émoluments au RF (+ 4,6 millions), de l'augmentation des prestations facturées par la CADEV (+ 3,1 millions) et de la hausse du revenu des amendes à l'ACI (+ 2,6 millions). Ces éléments sont diminués par un effet de décalage des cotisations des salariés et des patrons aux PC familles et rente pont en raison du retard de la mise en place de ce régime (- 12,3 millions).

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 50,1 millions de francs, soit + 9,7 %

Cet écart favorable par rapport au budget provient de la part cantonale à l'IFD (+ 16,8 millions) et de l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de 18,2 millions pour l'impôt sur les frontaliers. La part cantonale à l'impôt anticipé a été supérieure de 12,5 millions au budget et la part cantonale à la RPLP a été quant à elle supérieure de 2,8 millions suite au décompte de la Confédération.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+ 28,6 millions de francs, soit + 2,9 %

L'écart principal provient de l'augmentation des recettes liées à la facture sociale en lien avec l'évolution des charges (+ 25,9 millions). Un autre écart est celui de la Polcant présentant par rapport au budget une hausse expliquée principalement par les frais de garde de la résidence de l'Ambassadeur US, la refacturation aux communes des coûts de personnel à l'Académie de police ainsi que différents petits écarts (+ 2,5 millions).

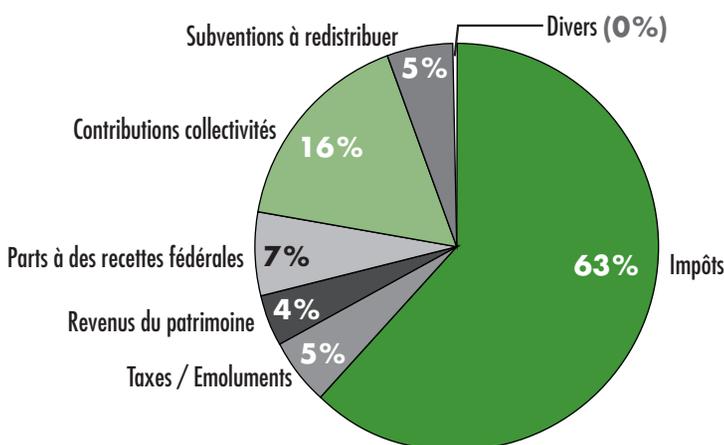
Groupe 46

Autres contributions et subventions

- 0,3 million de francs, soit - 0,1 %

L'écart est issu de domaines multiples tant à la hausse qu'à la baisse, on relèvera

Revenus par nature: éléments essentiels



ainsi notamment la hausse des subventions de l'ODM liée au nombre plus élevé de demandeurs d'asile (+ 7,7 millions), et l'augmentation des prestations complémentaires commandées par la Confédération pour l'entretien courant des routes nationales (+ 3,8 millions). On relèvera également la baisse des remboursements des frais de fonctionnement des ORP par la Confédération (- 7,3 millions), la diminution des subventions fédérales relatives aux forfaits par élèves qui avaient été surestimées au budget (- 3,2 millions) ainsi que la baisse des remboursements des indus du RI (- 2,1 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

- 5,7 millions de francs, soit - 1,3 %

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Un argumentaire expliquant les principaux écarts constatés est développé en sus dans le groupe 37.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

- 4,1 millions de francs, soit - 14,1 %

L'écart est constitué principalement de la diminution du prélèvement sur le fonds dans le domaine de l'énergie, surtout en lien avec le programme cantonal d'assainissement des bâtiments (- 4,6 millions) et le non versement de la contribution du CHUV prévue par le budget (- 2,0 millions). L'écart est réduit par

des prélèvements sur divers fonds, notamment le fonds de la dîme de l'alcool et le fonds pour les toxicomanies (+ 2,3 millions)

Groupe 49

Imputations internes

+ 0,8 million de francs, soit + 10,8 %

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écart entre les comptes 2011 et les comptes 2010

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2011 inférieur aux comptes 2010. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus dans les comptes 2011 par rapport aux comptes 2010.

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Comptes 2011	Comptes 2010	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 246 117 773	2 179 803 866	66 313 906	3,0%
31 Biens, services et marchandises	475 518 123	472 206 312	3 311 812	0,7%
32 Intérêts passifs	83 939 335	105 170 142	- 21 230 807	- 20,2%
33 Amortissements	329 897 548	592 450 184	- 262 552 636	- 44,3%
34 Parts et contributions	331 764 686	538 570 223	- 206 805 538	- 38,4%
35 Part. et subv. à coll. publiques	296 981 148	290 815 610	6 165 538	2,1%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 673 918 788	3 454 169 441	219 749 347	6,4%
37 Subventions redistribuées	438 961 439	437 034 651	1 926 788	0,4%
38 Attributions aux fonds	195 745 402	33 802 934	161 942 467	479,1%
39 Imputations internes	8 515 786	9 400 623	- 884 837	- 9,4%
Total	8 081 360 028	8 113 423 986	- 32 063 958	- 0,4%

Revenus (en francs)

	Comptes 2011	Comptes 2010	Variation	(%)
40 Impôts	5 218 044 625	5 120 563 270	97 481 355	1,9%
41 Patentes et concessions	18 647 628	18 342 254	305 374	1,7%
42 Revenus du patrimoine	372 903 627	357 385 747	15 517 881	4,3%
43 Taxes, émoluments et ventes	433 571 157	450 100 329	- 16 529 172	- 3,7%
44 Parts à des recettes fédérales	563 397 790	552 569 554	10 828 236	2,0%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 012 440 598	1 116 297 804	- 103 857 206	- 9,3%
46 Autres contributions	333 076 506	322 776 464	10 300 043	3,2%
47 Subventions à redistribuer	438 961 439	437 034 651	1 926 788	0,4%
48 Prélèvements sur les fonds	24 856 741	30 591 389	- 5 734 647	- 18,7%
49 Imputations internes	8 515 786	9 400 623	- 884 837	- 9,4%
Total	8 424 415 898	8 415 062 084	9 353 814	0,1%

4.2. Évolution des charges par nature (comptes 2011 et 2010)

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2011 inférieur aux comptes 2010. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport aux comptes 2010.

Groupe 30

Autorités et personnel

+66,3 millions de francs, soit +3,0%

L'écart provient des effets de la nouvelle politique salariale de l'Etat, de l'indexation et des effets démographiques, qui se sont traduits par une augmentation de la masse salariale notamment dans le domaine de l'enseignement.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

+3,3 millions de francs, soit +0,7%

Comme chaque année l'écart provient d'une multitude de variations tant à la hausse qu'à la baisse pour ce groupe de comptes. Au vu de l'écart constaté pas de commentaires particuliers.

Groupe 32

Intérêts passifs

-21,3 millions de francs, soit -20,2%

L'écart provient du remboursement d'emprunts échus en 2011 sans qu'il soit nécessaire de les renouveler, ce qui a permis de diminuer le coût de la dette d'une année à l'autre.

Groupe 33

Amortissements

-262,6 millions de francs, soit -44,3%

L'écart provient de l'effet des amortissements supplémentaires réalisés en 2010, notamment ceux liés aux amortissements des décrets d'investissements périodiques et informatiques des hôpitaux de la FHV (+28,9 millions), et pour les subventions à l'investissement antérieures aux années 2000 (+247,2 millions) et qui n'ont pas été reconduits dans cette même proportion puisqu'en 2011, seuls des amortissements supplémentaires ont été effectués en regard du principe de continuité pour les décrets périodiques et informatiques des hôpitaux (+5,7 millions). À cela s'ajoute la part d'amortissement pour les nouveaux décrets soit (+15 millions).

On relèvera également 10 millions d'amortissement de créances pour débiteurs des notes de frais pénales en moins par rapport à 2010 alors que dans le même temps 44 millions supplémentaires

ont été enregistrés pour l'amortissement des créances des débiteurs fiscaux. Enfin, le correctif d'actif sur prêt CGN enregistré en 2010 explique un écart favorable de 18 millions par rapport à 2010.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

-206,8 millions de francs, soit -38,4%

L'écart provient de l'enregistrement de 346,4 millions pour des charges RPT attendues jusqu'en 2016 dans les comptes 2010 auquel il convient de retrancher la contribution 2011 pour la péréquation des ressources auprès des autres cantons qui a été supérieure de 137 millions à l'année précédente. Au final, la comparaison de l'évolution des charges RPT représente un écart favorable de 2011 sur 2010 de 210 millions. À ce montant doit être ajouté une augmentation de 4 millions pour la part communale à l'impôt sur les frontaliers.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

+6,1 millions de francs, soit +2,1%

L'écart est à mettre en lien avec les charges supplémentaires relatives aux contributions AIU, AHES, SO, S2 et S3 (+5,5 millions), l'augmentation de la subvention pour frais de fonctionnement des RAS résultant du nombre élevé des dossiers RI et de la mise en œuvre tardive de la PC familles et rente pont (+3,1 millions). Ces hausses sont atténuées d'une part par la baisse des charges d'entretien des cours d'eau en raison d'absence d'intempéries (-1,5 million) et d'autre part d'une distinction de l'enregistrement des subventions entre propriétaires publics et privés (-2 millions).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+219,8 millions de francs, soit +6,3%

Comme chaque année, ce groupe de compte fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales égales ou supérieures à 3 millions sont détaillées ci-dessous:

Effets à la hausse (en millions de francs)

Santé /social soit :

- Subventions hospitalisation intérêt public: +50,4 millions.
- RI résultant de la 4^e révision de la LACI et de la 5^e révision AI, PC familles et rente pont: +44,5 millions.
- Subsidés LAMal suite aux augmentations de primes et du nombre de bénéficiaires: +38,0 millions.
- Subventions PC AVS/AI: +22,1 millions.
- Subventions aux institutions (effet RPT): +9,0 millions.
- Subventions aux institutions pour handicapés: +7,5 millions.
- Subvention à l'AVASAD: +6,5 millions.

Enseignement et jeunesse soit:

- Subvention UNIL / HES: +7,0 millions.
- Subventions aux institutions relevant de la politique socio-éducative en matière de protection des mineurs: +3,5 millions.
- Subventions à diverses institutions du domaine de l'enseignement post-obligatoire: +3,2 millions.

Economie soit:

- Attribution à un préfinancement relatif au soutien à l'industrie et à l'innovation en vue de favoriser la redynamisation, le soutien au démarrage et à l'investissement: +50,0 millions.
- Subvention EVAM: +9,4 millions.
- Subvention agriculture: +3,1 millions.

Intérieur soit:

- Attribution à un préfinancement relatif au logement: facilités de financement pour les communes concernant l'aide à la pierre: +10,0 millions.

Effets à la baisse (en millions de francs)

Santé /social soit:

- Ecriture de bouclage 2010 «Rachat des emprunts EMS échus»: -46,0 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+1,9 million de francs, soit +0,4%

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 161,9 millions de francs, soit + 479,1%

L'écart provient essentiellement des affectations spécifiques du programme de préfinancements décidé par le Conseil d'Etat en raison de la non dépense du montant anticipé relatif à la RPT soit attribution pour les énergies renouvelables (+ 100,0 millions), attribution au Fonds de la protection de la

jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée afin de financer les crèches et garderies (+ 10,0 millions) et dotation au Fonds cantonal de lutte contre le chômage (+ 5,0 millions). En sus, dans le cadre des écritures dites de bouclage, il a été décidé que deux projets complémentaires, soit le «Blue Brain Project» et le «Cluster du Sport», fassent également l'objet de préfinancements pour un total de 50,0 millions.

Groupe 39

Imputations internes

- 0,8 million de francs, soit - 9,4%

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4.3. Évolution des revenus par nature (comptes 2011 et 2010)

Groupe 40

Impôts

+ 97,4 millions de francs, soit + 1,9%

Les principales évolutions proviennent de l'impôt sur les personnes morales (+ 69 millions) et de l'impôt sur les personnes physiques (+ 37 millions). Les droits de mutations et les gains immobiliers sont en baisse (- 10 millions) de même que l'impôt sur les successions et les donations (- 8 millions). Enfin les produits des taxes auto augmentent (+ 4 millions), naturellement en lien avec l'évolution du parc véhicules.

Groupe 41

Patentes et concessions

+ 0,3 millions de francs, soit + 1,6%

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 15,5 millions de francs, soit + 4,3%

L'augmentation des dividendes par action BCV de 21.- à 22.-, atténué par la baisse des dividendes par action de la Romande Energie de 32.- à 25.- ont néanmoins permis d'enregistrer une performance cumulée de 2,7 millions supérieure à ce qui avait été enregistré en 2010. A cela s'ajoute 6,4 millions d'intérêts moratoires sur les créances d'impôt, 3,5 millions sur les revenus des loyers et patrimoine administratif et 1,3 million de revenu sur les prêts.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

- 16,5 millions de francs, soit - 3,7%

L'écart s'explique par une multitude de variations à la hausse et à la baisse, notamment dans le domaine des émolu-

ments. Au vu de l'écart constaté pas de commentaires particuliers.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 10,8 millions de francs, soit + 1,9%

Pour 2011, la part cantonale à l'IFD a été supérieure de 2,7 millions à l'exercice précédent, comme ce fut le cas pour la part à l'impôt sur les frontaliers (+ 6,2 millions), la part à l'impôt anticipé (+ 1,5 million) et la compensation par la Confédération de charges socio-démographiques (+ 1,3 million). La part à la redistribution de la taxe CO₂ est quant à elle inférieure de 2 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

- 103,9 millions de francs, soit - 9,3%

Cette diminution s'explique notamment par 30,7 millions de revenus de facture sociale qui ne sont plus soumis suite à la nouvelle péréquation intercommunale pour les subsides LAMal de bénéficiaires PC AVS/AI, de 22,4 millions de revenus de facture sociale exclus du domaine de l'asile, ainsi que de 78 millions de revenus de facture sociale exclus du périmètre pour l'enseignement spécialisé. Cette baisse est notamment atténuée par 20,8 millions supplémentaires de participation fédérale à répartir entre les subsides LAMal et les PC AVS/AI.

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 10,3 millions de francs, soit + 3,2%

Quelques éléments sont à mettre en évidence, il s'agit notamment d'une augmentation de 7,7 millions due aux subventions fédérales dans le domaine de l'enseignement professionnel et à des contributions

reçues de la HES (+ 2,8 millions) suite à une augmentation du nombre d'élèves.

On relèvera également la hausse des subventions de l'ODM liée au nombre plus élevé de demandeurs d'asile (+ 7,3 millions), alors qu'une baisse de 4,5 millions est à mentionner en raison des diminutions des prestations complémentaires commandées par la Confédération pour l'entretien courant des routes nationales.

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 1,9 million de francs, soit + 0,4%

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

- 5,7 millions de francs, soit - 18,8%

En comparaison à 2010, les écarts proviennent du prélèvement inférieur de 9 millions sur le fonds sur l'énergie pour le programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments et de 2 millions pour le fonds du chômage. On relèvera par contre une augmentation de 3,5 millions relative au prélèvement sur le fonds pour le financement de certaines mesures de la politique salariale des enseignants.

Groupe 49

Imputations internes

- 0,8 millions de francs, soit - 9,4%

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

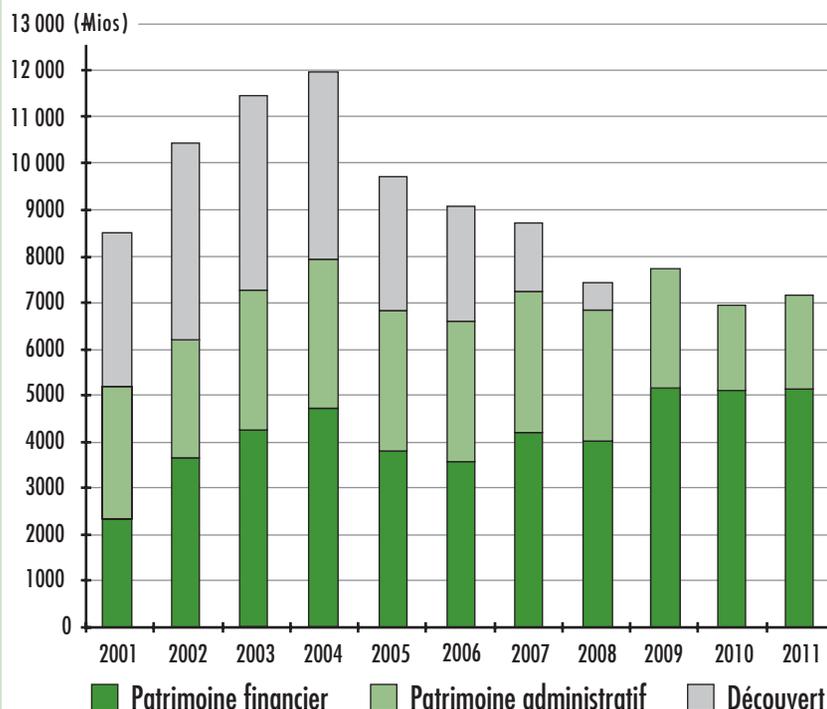
5. Analyse du bilan au 31 décembre 2011

5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 2001 à 2011



5.2. Variation des postes de l'actif

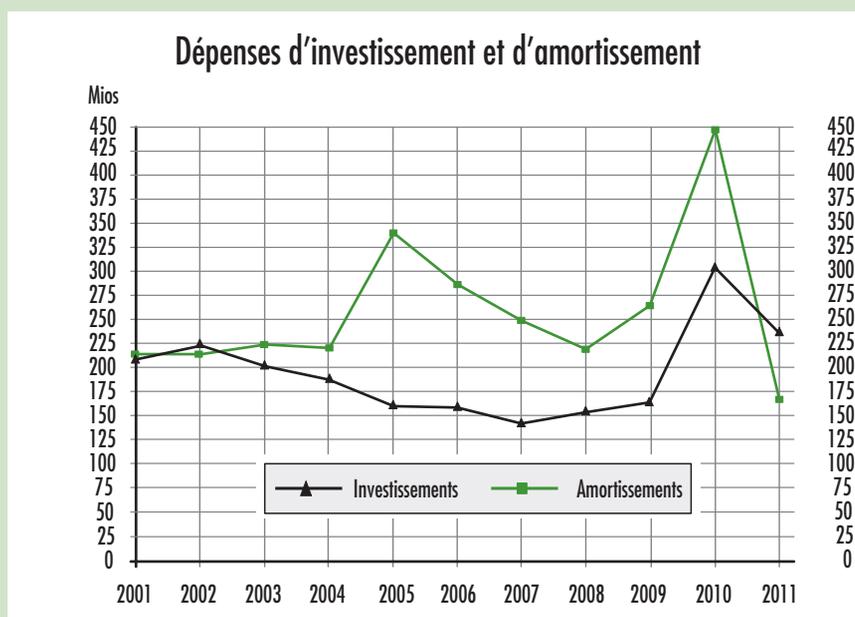
(En francs)	Au 31.12.2011	Au 31.12.2010	Variation	%
10 Patrimoine financier	5 131 858 526	5 085 475 628	46 382 898	0,9%
100 Disponibilités	2 193 272 583	2 209 634 538	- 16 361 955	- 0,7%
101 Débiteurs et comptes courants	2 293 444 026	2 215 512 562	77 931 464	3,5%
102 Placements	270 310 086	312 425 598	- 42 115 512	- 13,5%
103 Comptes transitoires	374 831 831	347 902 930	26 928 901	7,7%
11 Patrimoine administratif	2 051 448 467	1 902 450 213	148 998 254	7,8%
114 Investissements	1 048 820 933	929 038 831	119 782 102	12,9%
115 Prêts et participations	869 283 322	838 385 202	30 898 120	3,7%
116 Subventions d'investissement accordées	133 344 212	135 026 180	- 1 681 968	- 1,2%
Total	7 183 306 993	6 987 925 841	195 381 152	2,8%

Les principales variations des postes à l'actif s'expliquent notamment par une augmentation des postes liés à l'impôt

anticipé à récupérer calculé sur les acomptes d'impôts, au comptes courant de la centrale d'encaissement ainsi qu'aux

prêts (31 millions) et aux investissements (120 millions).

5.3. Investissements



	Au 31.12.2011	Au 31.12.2010	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	820 907	1 015 007	- 194 100
Ouvrages de génie civil à amortir	129 177 564	87 831 340	41 346 224
Bâtiments et constructions à amortir	632 588 502	607 036 440	25 552 062
Forêts – investissements à amortir	20 389 578	21 716 048	- 1 326 470
Mobilier et installations à amortir	49 722 364	38 231 043	11 491 321
Autres investissements à amortir	16 740 630	18 260 354	- 1 519 724
Total	849 439 545	774 090 232	75 349 313
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	24 082 244	24 421 244	- 339 000
Immobilisations du CHUV	92 881 904	51 174 257	41 707 647
Crédits d'étude	6 591 307	4 723 466	1 867 841
Forêts	26 016 518	26 097 823	- 81 305
Machines et véhicules	13 125 618	13 785 675	- 660 057
Inventaires	36 683 797	34 746 132	1 937 665
Total	199 381 389	154 948 598	44 432 791
Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	1 562 437	937 462	624 975
Subventions d'inv. accordées à communes	139 047 631	139 713 705	- 666 074
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	- 7 265 856	- 5 624 987	- 1 640 869
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	0	0	0
Total	133 344 212	135 026 180	- 1 681 968
Total des investissements	1 182 165 146	1 064 065 010	118 100 136
Total des investissements au sens de la LFIN	982 783 757	909 116 412	73 667 345
Total des investissements hors subventions	1 048 820 934	929 038 830	119 782 104

Le budget des investissements 2011 prévoyait des dépenses nettes pour 300 millions. Au total, ce sont des dépenses effectives nettes de 234,2 millions qui ont été enregistrées dans les comptes si l'on fait abstraction des dépenses dites « techniques » de 7,7 millions qui ont du être comptabilisées pour boucler des objets.

Au final, les dépenses d'investissement nettes ont donc été inférieures de 65,8 millions par rapport au budget. Cet écart s'explique notamment par une multitude de retards pris sur divers projets. Outre ces éléments, certains projets ont pu avancer plus rapidement que prévu. D'une manière générale, ces montants ont pu être com-

pensés par d'autres projets qui n'ont pu être réalisés, notamment en raison d'EMPD non rédigés ou encore non acceptés, voire de retard dans le commencement ou le déroulement des travaux.

5.4. Variation des postes du passif

Au passif, les fonds étrangers diminuent de 333 millions, notamment en raison de la dette brute (-500 millions) des engagements courants (+132 millions) et des transitoires (+34 millions). Les fonds ont

augmenté de 95 millions, notamment en raison de l'attribution de 100 millions au fonds pour l'énergie. Quant à la fortune nette, elle est de 461,8 millions en 2011 contre 28,5 millions en 2010.

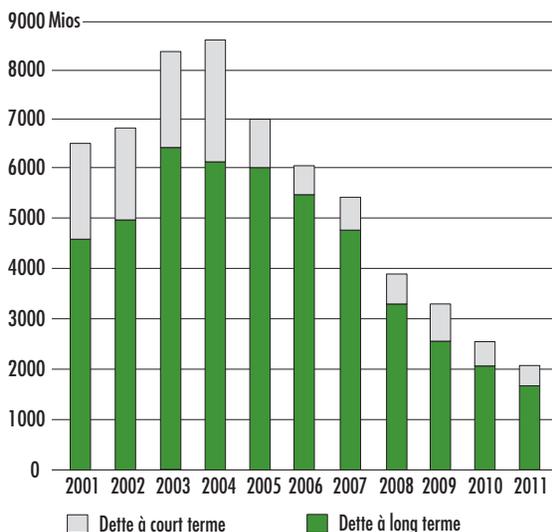
		Au 31.12.2011	Au 31.12.2010	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	6 347 904 862	6 680 847 980	- 332 943 118	- 5,0%
200	Engagements courants	2 764 879 154	2 632 189 376	132 689 778	5,0%
201	Dettes à court terme	350 000 000	500 000 000	- 150 000 000	- 30,0%
202	Dettes à long terme	1 710 000 000	2 060 000 000	- 350 000 000	- 17,0%
205	Comptes transitoires	1 523 025 709	1 488 658 604	34 367 105	2,3%
22	Fonds	373 638 936	278 499 237	95 139 699	34,2%
29	Fortune nette	461 763 195	28 578 624	433 184 570	
	Total	7 183 306 993	6 987 925 841	195 381 152	2,8%

5.5. Dette

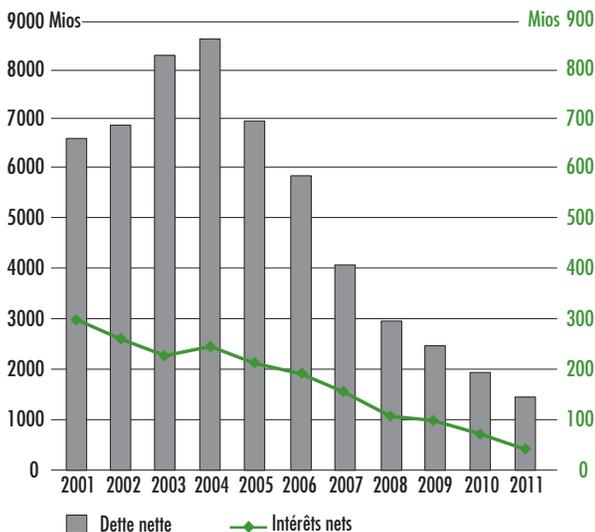
A fin 2011, la dette se situe à 1430 millions contre 1910 millions une année auparavant. Les remboursements des emprunts long terme prévus par le budget en 2011 se sont effectués sans renouvellement pour 500 millions, grâce aux montants sous placement. Ces derniers s'élèvent à 630 millions contre 650 millions une

année auparavant. La charge d'intérêt nette diminue pour se stabiliser à 43 millions au 31.12.2011 contre 71 millions une année auparavant. Outre les effets de la diminution de la dette, la charge d'intérêt a diminué également en raison du produit des intérêts moratoires sur acomptes et notifications d'impôts (+6,4 millions).

Évolution de la dette à court et à long terme



Évolution de la dette nette et des intérêts



Lexique

Compte de fonctionnement :	Comprend les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile. Le résultat est un excédent de charges ou de revenus.
Compte de Pertes et Profits :	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est une perte ou un profit extraordinaire.
Compte de résultat :	Comprend le résultat du compte de fonctionnement et le résultat du compte de Pertes et Profits. Le résultat est un profit net ou une perte nette.
Compte d'investissement :	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements.
Bilan :	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture. Un excédent d'actif correspond à du capital propre et un solde de passif à un découvert au bilan.
Structure de l'actif :	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif et un découvert éventuel.
Patrimoine financier :	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat a la libre disposition. Cela signifie que l'Etat peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financière de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Patrimoine administratif :	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public et par conséquent appartenant au patrimoine administratif sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Découvert :	Le découvert représente les déficits accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé.
Structure du passif :	Comprend les capitaux de tiers à court terme, les capitaux de tiers à long terme, les financements spéciaux et un capital propre éventuel.
Dette brute :	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette :	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Correctifs d'actifs :	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
Degré d'autofinancement	Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante :

$$\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$$

Unité budgétaire

Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
Cst	Constitution vaudoise
DEC	Département de l'économie
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DINF	Département des infrastructures
DINT	Département de l'intérieur
DSI	Direction des systèmes d'information
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
LAMaL	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RI	Revenu d'insertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation

